



BEAULIEU



HONORAIRES TRANSACTIONS

TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC* MAXIMUM
< 100.000 €	10 %
de 100.001 € à 150.000 €	8 %
de 150.001 € à 200.000 €	7 %
de 200.001 € à 350.000 €	6 %
> 350.001 €	5 %

COMMERCES

TRANSACTIONS SUR CESSION MURS COMMERCIAUX, DROIT AU BAIL ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC * MAXIMUM
< 450.000 €	10 %
> 450.001 €	8 %

La rémunération est à la charge du Mandant.

**Si les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur,
mention en est faite dans l'annonce**

**Les honoraires sont payables comptant
le jour de la signature de l'acte authentique.**

Barème au 01/07/2025